

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2014

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1663)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par

M. Huet, M. Abad, M. Bénisti, M. Gibbes, M. Morel-A-L'Huissier, M. Sturni, M. Salen, M. Siré,
M. Audibert Troin, M. Reiss et M. Poisson

ARTICLE 21

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'instauration de quota de femmes dans les chambres de commerce et d'industrie porte atteinte à leur recrutement pour leurs compétences. Aussi, cet amendement vise à supprimer cet article.